

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

CX 4/70.2

CL 2011/5-FICS

Mars 2011

AUX : Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU : Secrétariat
Commission du Codex Alimentarius, Programme Mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

OBJET : **Demande de propositions de travaux futurs pour le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (pour examen à la 19^{ème} session du CCFICS – Cairns, Australie 17-21 octobre 2011)**

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant soumettre des propositions de nouveaux travaux pour le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires sont invités à le faire par écrit, *de préférence par e-mail* adressé à : Manager, Codex Australia, Australian Government Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, GPO Box 858, Canberra ACT 2601, Australia (E-mail : codex.contact@daff.gov.au ; fax : +61 2 6272 4389) avec une copie pour le Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (e-mail : codex@fao.org; fax : +39 06 5705 4593) **avant le 1^{er} septembre 2011.**

Afin que les propositions des membres puissent être pleinement examinées, il serait utile que les membres soumettent leurs propositions soit sous forme de document de projet ou de bref exposé (une page maximum) qui pourrait inclure les détails relatifs au travail recommandé, y compris une déclaration d'intention ; le contexte du problème examiné dans la proposition ; et les considérations particulières que la Commission devrait prendre en compte lors de la discussion de la proposition.

Il est également rappelé aux membres que toute proposition doit être conforme aux Critères régissant l'établissement des priorités des travaux prévus dans le Manuel de Procédure de la Commission du Codex Alimentarius, ainsi qu'aux Termes de Référence de la Commission.

Les documents de travail seront téléchargés sur le site Web du Codex: www.codexalimentarius.net/ ou lien direct
ftp : <ftp://ftp.fao.org/codex/ccfics19>

Les délégués devraient assister à la réunion munis de tous les documents distribués, car le nombre de copies supplémentaires disponibles lors de la session sera limité.